

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00994
Numéro SIREN : 500 552 179
Nom ou dénomination : A L'ECOLE DES CHEFS

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2021 sous le numéro de dépôt 9147

A L'ECOLE DES CHEFS

Société à responsabilité limitée au capital de 100 €

Siège social : 21 Allée de l'Ordinaire

La Citadelle - Boulevard du Général de Gaulle
62000 ARRAS

500 552 179 RCS ARRAS

GREFFE DU TRIBUNAL

21 DEC. 2021

DE COMMERCE D'ARRAS

Rapport du Commissaire à la transformation de la SARL en SAS

Jérôme DAVID

Expert comptable & Commissaire aux comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre à Lille

Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai

Siège social : 1, Place du Maréchal Leclerc
59000 LILLE

Téléphone 03.20.17.17.70

Fax 03.20.17.17.71

E mail : jedavid@nordnet.fr

APE 741C SIRET 400 321 683 00015

Ce rapport contient 1 page

A L'ECOLE DES CHEFS
21 Allée de l'Ordinaire - La Citadelle
Boulevard du Général de Gaulle
62000 ARRAS

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 01-12-2021, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Je précise qu'il n'est stipulé aucun avantage particulier.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à LILLE, le 10-12-2021

Le commissaire aux comptes
Jérôme DAVID

